

Résumé de la réunion avec les parlementaires Le mercredi 21 octobre 2015

PARTICIPANTS

Parlementaires

Présents :

Olivier CADIC et Jean-Yves LECONTE.

Représentés :

Pouria AMIRSHAHI ; Sergio CORONADO ; Robert DEL PICCHIA ; Jacky DEROMEDI ; Joëlle GARRIAUD-MAYLAM ; Pierre-Yves LE BORGNIER ; Claudine LEPAGE Arnaud LEROY ; Thierry MARIANI ; Alain MARSAUD ; Christophe PREMAT ; Richard YUNG.

Excusés :

Jean-Pierre CANTEGRIT ; Hélène CONWAY-MOURET ; Philip CORDERY ; Louis DUVERNOIS ; Christophe-André FRASSA ; Meyer HABIB ; Christiane KAMMERMANN ; Frédéric LEFEBVRE ; Claudine SCHMID ;

AEFE

Hélène FARNAUD-DEFROMONT, Directrice ; Michel CHANOUX, Secrétaire général ; Raphaëlle DUTERTRE, Responsable des relations avec les élus et référente parité ; Jean-Luc MASSIN, Chef du service de l'aide à la scolarité.

1. Point sur la rentrée

2015, une année particulière pour l'Agence : 25 ans de l'AEFE (loi du 6 juillet 1990). Un anniversaire numérique (fin du déploiement de la dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat, création en cours de deux MOOC – un en philosophie, l'autre en mathématiques- etc...)

Rentrée 2015 : 494 établissements dans 136 pays (nouveau pays, la Macédoine).

Cette année encore, d'excellents résultats au baccalauréat : près de 15 000 bacheliers, avec un taux record de 96% de réussite et 72% de mentions.

Les 494 établissements homologués du réseau d'enseignement français à l'étranger accueillent plus de **336 000 élèves** à la rentrée 2015 (**329 600 en 2014**), soit **une augmentation de 2%**. Les effectifs définitifs ne seront connus que début novembre.

Deux nouveaux établissements : le lycée international Winston Churchill (inauguré en septembre par le Président de la République) et le lycée de Medellin, non encore homologué, inauguré par Mme Girardin.

De nouveaux bâtiments : le nouveau lycée français du Caire et l'école primaire française rénovée d'Amman (inaugurés en octobre par le Premier Ministre) ; les établissements de Cotonou et Mascate seront inaugurés d'ici la fin 2015 tandis que les nouveaux lycées de Pékin et Brasilia le seront au 1^{er} trimestre 2016.

2. Le budget pour 2016

Programme 185 :

La notification à l'AEFE de la dotation sur le programme 185 a été faite par le MAEDI dans un courrier en date du **30 septembre 2015**. La subvention est de 394,41 M euros avant la réserve de précaution, soit - 3,4% (408,2 M euros en 2015).

La dotation P185 en 2015 était d'un montant net de :	403 238 157 €
La dotation P185 en 2016 est annoncée pour un montant net de :	387 106 611 €
soit une diminution en 1 année de :	- 16 131 546 €

L'impact cumulé des nouvelles annonces d'économies à réaliser et de l'élargissement progressif de l'assiette de réserve de précaution situe le montant en 2016 au montant où il était projeté en 2017 (-4% en 1 an). **Les économies à réaliser ou les recettes supplémentaires à mobiliser sur le budget 2016 sont donc doublées.**

Cette réduction de la dotation (-16.1 M€) avec l'augmentation incompressible de la masse salariale (+10 M€, en raison du Glissement Vieillesse Technicité) des frais de fonctionnement (+1.5 M€ bureau des voyages et missions en raison du fort renouvellement des personnels en 2016), les recettes exceptionnelles non structurelles qui ne seront plus dans la base (+10 M€), l'équilibre budgétaire (notion revue en format GBCP – gestion budgétaire et comptable - qui autorisera les déséquilibres) demandera un effort en 2016 de **37,6 M€**.

Une partie sera trouvée :

- sur la **dynamique naturelle de la recette structurelle** : PRR (remontée des établissements sur la participation à la rémunération des résidents) et PFC (participation financière complémentaire, soit 6% des frais de scolarité des EGD et conventionnés).

La seconde partie principale pourrait trouver son financement :

- **EGD** : Contributions exceptionnelles à hauteur de **21,7 M d'euros** d'une vingtaine d'EGD. La notification aux EGD concernés a été faite **le 8 octobre** aux établissements. Ces contributions s'entendent hors provisions immobilières et ne se traduiront pas par des hausses de frais de scolarité.
- **CONVENTIONNES** : Remontées très mesurées des taux de participation à la rémunération des résidents dans 1/5 des établissements conventionnés (environ 30 établissements) au 01/01/2016 : **1 M d'euros**.
- **Suppression ou transformation** de postes répartis entre expatriés, au 1er septembre 2016. **2, 2 M euros environ** (5 M euros en année pleine). **Il n'y aura aucun changement brutal de**

statut pour les personnels mais un changement progressif avec des départs à la retraite et lors de mobilités.

En termes d'emplois :

Masse salariale : 2015 : 616 M euros

6253 emplois sous-plafond
421 emplois hors-plafond
4240 recrutés locaux des EGD hors-plafond

NB : les emplois hors-plafond sont payés par les établissements.

L'Agence va demander 45 ETP de recrutés locaux hors plafond dans le PLF 2016.

Pour mémoire, les pensions civiles (taux de 74,6%) sont payées par l'AEFE sur l'ensemble des postes de titulaires détachés auprès d'elle dans le réseau (172,5 M euros en 2016).

Les pensions civiles des « détachés directs » auprès des établissements partenaires ou d'autres opérateurs de l'enseignement français restent, elles, payées par le MENESR pour un montant évalué entre 60 M et 70 M euros par an.

Il serait juste de faire connaître aux établissements le coût réel des emplois et de calculer le % en prenant en compte les pensions civiles.

Programme 151 : bourses scolaires

2014/2015 et 2015 : 25916 boursiers pour 97,7 M euros (21% des élèves français)

Le montant de la subvention prévue pour 2016 s'élève à 115,5 M euros (125,5 M euros en 2015), soit – 8%.

Les indicateurs et tendances présentés ci-dessous sont issus de la centralisation des besoins exprimés à ce jour par les postes consulaires en stricte application du barème (hors pondérations à la hausse ou à la baisse) et ne préjugent en rien des propositions qui seront formulées par les Conseils consulaires des bourses (CCB2) des pays du Rythme Nord et CCB1 des pays du rythme sud qui se réuniront jusqu'au 12 novembre 2015.

Il s'agit donc, à ce stade, de chiffres ayant un caractère provisoire.

NB : des quotités de bourse à 100% ne signifient pas toujours que 100% des frais de scolarité sont payés par la bourse. Par exemple, un **plafonnement** existe parfois, souvent calé sur les montants des frais de scolarité de l'EGD le plus proche.

Pour le rythme nord (scolarité de septembre à juin) :

- Nombre de demandes :
 - Familles : 17 542 en 2015/2016-2 (- 0,8 % par rapport à 2014/2015-2)
 - Enfants : 28 858 en 2015/2016-2 (- 1,13 % par rapport à 2014/2015-2)
- Taux de recevabilité des demandes : Elèves : 83 % contre 81,2 % en 2015 après instruction des dossiers par les postes.
- Taux de familles à 100 % (quotité accordée) : 40,1 %.
- Montant total des enveloppes de référence : **92,85 M€**
- Montant des enveloppes limitatives : **90,84 M€**
- Montant des dossiers proposés favorablement sur la base des taux de change de référence à l'ouverture de la campagne (taux du 1^{er} septembre 2014): **90,59 M€**.
- Montant des dossiers proposés favorablement sur la base des taux de change au 1^{er} septembre 2015 : **97,54 M€**.
- Nombre de boursiers potentiels : 23 964
- Elèves non scolarisés à la rentrée 2015 : 1 110 (dont 62 pour raisons financières, soit 5,6%), niveau comparable à ce jour à la situation rencontrée l'an dernier.

Pour le rythme sud (scolarité de février à décembre) :

- Nombre de demandes : Familles : 1 220 en 2015-1, 1 187 en 2016-1 (- 2,7 %)
Enfants : 1 873 en 2015-1, 1 833 en 2016-1 (- 2,1 %)
- Taux de recevabilité des demandes à ce stade : 91,2 %
- Nombre de demandes recevables (enfants) : 1 671 contre 1 611 en 2015 (+ 3,7%)
- Taux de boursiers à 100 % : 45,1 %
- Montant total des enveloppes de référence : 8,6 M€
- Montant des dossiers recevables : 11,39 M€ en raison de l'évolution de l'indice de parité de pouvoir d'achat et des parités entre monnaies
- Montant des enveloppes limitatives : 10,16 M€.

La dépense est, sur la base de l'ensemble de ces éléments et compte tenu de l'ensemble des pondérations qui seront éventuellement proposées lors de la tenue des CCB2, estimée à 100,2 M€.

La commission nationale des bourses (CNB) se tiendra à l'Agence les 16 et 17 décembre 2015.